

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2019

CONTRE LA DÉSERTIFICATION MÉDICALE ET POUR LA PRÉVENTION - (N° 2443)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 26

présenté par

M. Garot

à l'amendement n° 20 de M. Colombani

APRÈS L'ARTICLE 6

Supprimer le mot :

« rurales ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'amendement de M. Nury vise à remettre au Parlement un rapport sur les modalités visant à faciliter la reconversion des médecins urgentistes en médecins généralistes dans les zones rurales caractérisées par une difficulté d'accès aux soins.

Le sous-amendement vise à supprimer le terme "rurales" car les difficultés d'accès aux soins peuvent aussi concerner d'autres zones, telles que les zones urbaines ou périurbaines.